






AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE LA SABLONNIERE

NOTICE D'INCIDENCES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
DOSSIER D'AUTORISATION LOI SUR L'EAU

Maître d'Ouvrage	Aménageur
 <p>Métropole Rouen Normandie Norwich House 14 bis avenue Pasteur 76006 ROUEN Cedex 1</p>	 <p>SPL Rouen Normandie Aménagement Montmorency II 65 avenue de Bretagne C.S 21 137 76175 ROUEN Cedex 1</p>

Document établi par :
 <p>INGETEC Agence de Rouen 53, quai du Havre B.P. 1052 76172 ROUEN cedex</p>

Référence, auteur et archivage du document	
Référence	Opération 8146/1
Auteur	Mathieu DECAIGNY - Chargé d'études
Archivage	8146-1-ZAC_DE_LA_SABLONNIERE-DLE-Version_A.docx

Contrôle interne et suivi des modifications			
Contrôle	Date :	Par :	Visa :
Auto-contrôlé	18/04/17	Mathieu DECAIGNY - Chargé d'études	
Vérifié et présenté	18/04/17	Mathieu DECAIGNY - Chargé d'études	
Approuvé	18/04/17	Benoit MIREY - Responsable Pôle Réglementaire	

Version	Date	Nature des modifications
A	18/04/17	

Sommaire

SOMMAIRE	3	5 NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE ZAC	27
TABLE DES ILLUSTRATIONS	5	5.1 GENÈSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT	27
1 PRÉAMBULE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET ET DU DOSSIER LOI SUR L'EAU	7	5.2 PRÉSENTATION DU PROJET FAISANT L'OBJET DU PRÉSENT DOSSIER LOI SUR L'EAU : LA ZAC DE LA SABLONNIERE.....	28
1.1 PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET DE ZAC.....	7	5.2.1 <i>Programmation</i>	28
1.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DOSSIER LOI SUR L'EAU.....	8	5.2.2 <i>Aménagement des futurs espaces publics</i>	28
1.2.1 <i>Objet du dossier</i>	8	5.2.3 <i>Ambiance architecturale et paysagère projetée au stade de la réalisation de la ZAC</i>	30
1.2.2 <i>Contenu du dossier</i>	8	5.2.4 <i>Description du système d'assainissement pluvial</i>	31
1.2.3 <i>Procédures d'instruction et d'enquête publique</i>	8	5.2.5 <i>Description du système d'assainissement des eaux usées</i>	32
2 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	11	5.3 RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE LOI SUR L'EAU CONCERNÉES PAR LE PROJET	34
2.1 PROJET DE ZAC DE LA SABLONNIERE.....	11	5.3.1 <i>Cadre réglementaire</i>	34
2.2 DOCUMENT D'INCIDENCES SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES.....	13	5.3.2 <i>Analyse des caractéristiques du projet au regard de la Loi sur l'Eau</i>	34
2.2.1 <i>Contexte climatique</i>	13	6 DOCUMENT D'INCIDENCES SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES	37
2.2.2 <i>Topographie</i>	13	6.1 DÉFINITION DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	37
2.2.3 <i>Sols</i>	13	6.2 ÉTAT INITIAL.....	38
2.2.4 <i>Eaux souterraines</i>	14	6.2.1 <i>Climat</i>	38
2.2.5 <i>Eaux superficielles</i>	15	6.2.2 <i>Topographie</i>	39
2.2.6 <i>Aléa inondation</i>	15	6.2.3 <i>Sols</i>	41
2.2.7 <i>Espaces naturels et biodiversité</i>	15	6.2.4 <i>Eaux souterraines</i>	46
2.2.8 <i>Compatibilité avec les documents de planification, d'orientation, de prévention et d'urbanisme</i>	17	6.2.5 <i>Eaux superficielles</i>	50
2.2.9 <i>Moyens de surveillance et d'intervention</i>	17	6.2.6 <i>Aléa inondation</i>	54
3 PRÉSENTATION DU DEMANDEUR	19	6.2.7 <i>Espaces naturels et biodiversité</i>	56
4 LOCALISATION DE LA ZAC DE LA SABLONNIERE	21	6.2.8 <i>Consommation et protection des ressources naturelles</i>	69
4.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE.....	21	6.3 INCIDENCES DU PROJET EN PHASE TRAVAUX ET MESURES	71
4.2 PÉRIMÈTRE DU PROJET DE ZAC FAISANT L'OBJET DU PRÉSENT DOSSIER LOI SUR L'EAU	23	6.3.1 <i>Incidences sur la topographie et mesures</i>	71
4.3 DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT ACTUEL DU SITE.....	24	6.3.2 <i>Incidences sur les sols et mesures</i>	71
4.4 EMPLACEMENT DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL	25	6.3.3 <i>Incidences sur les eaux souterraines et mesures</i>	72
		6.3.4 <i>Incidences sur les eaux superficielles et mesures</i>	73

6.3.5Incidences sur l'aléa inondation et mesures	73	8 ANNEXES	105
6.3.6Incidences sur les espaces naturels et mesures	73	ANNEXE 1 PLAN D'AMÉNAGEMENT (FOLIUS - INGETEC - SIAM - 2016)	107
6.4 INCIDENCES DU PROJET EN SITUATION AMÉNAGÉE ET MESURES	76	ANNEXE 2 PLAN D'ASSAINISSEMENT (FOLIUS - INGETEC - SIAM - 2016)	109
6.4.1Incidences sur la climatologie et mesures	76	ANNEXE 3 CAHIER DES CHARGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (INGETEC - 2017)	111
6.4.2Incidences sur la topographie et mesures	76	ANNEXE 4 EXPERTISES FAUNE-FLORE (BIOTOPE - 2011 / 2015) Cf. ANNEXES 1 ET 3 DE L'ÉTUDE D'IMPACT RÉALISÉE AU STADE DE CRÉATION DE ZAC INSÉRÉE EN ANNEXE 5 CI-APRÈS	113
6.4.3Incidences sur les sols et mesures	76	ANNEXE 5 ÉTUDE D'IMPACT DU DOSSIER DE CRÉATION DE ZAC (INGETEC - FOLIUS - SIAM - 2015)	115
6.4.4Incidences sur les eaux souterraines et mesures	76	ANNEXE 6 AVIS TACITE DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR L'ÉTUDE D'IMPACT DU DOSSIER DE CRÉATION DE ZAC (DREAL NORMANDIE - 2015)	117
6.4.5Incidences sur les eaux superficielles et mesures	77	ANNEXE 7 ÉTUDES DE POLLUTION DES SOLS - ENVIROPOP CONSEILS & BURGEAP Cf. SUPPORT CD-ROM	119
6.4.6Incidences sur l'aléa inondation et mesures	84		
6.4.7Incidences sur les espaces naturels et mesures	84		
6.4.8Incidences sur la consommation et protection des ressources naturelles et mesures	84		
6.5 INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000 ET MESURES	85		
6.5.1Présentation des sites NATURA 2000 concernés	85		
6.5.2Description des sites NATURA 2000 identifiés	86		
6.5.3Habitats et espèces ayant justifié l'inscription des sites au réseau NATURA 2000	88		
6.5.4Évaluation des incidences	88		
6.6 COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, D'ORIENTATION, DE PRÉVENTION ET D'URBANISME	94		
6.6.1Compatibilité avec la directive européenne 2000/60/CE	94		
6.6.2Contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L.211-1 ainsi qu'aux objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D.211-10	94		
6.6.3Compatibilité avec le SDAGE-Seine Normandie	95		
6.6.4Compatibilité avec le PLU de OISSEL	100		
7 MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION	103		
7.1 SURVEILLANCE ET MESURES EN PHASES TRAVAUX	103		
7.1.1Responsable de la surveillance en phase travaux	103		
7.1.2Mesures de précautions mises en œuvre en phase travaux	103		
7.2 SURVEILLANCE ET MESURES EN SITUATION AMÉNAGÉE	104		
7.2.1Responsables de la surveillance des ouvrages en situation aménagée	104		
7.2.2Mesures de surveillance en situation aménagée	104		
7.2.3Moyens d'intervention en cas de pollution accidentelle	104		
7.3 ENTRETIEN DES OUVRAGES EN SITUATION AMÉNAGÉE	104		
7.3.1Responsables de l'entretien des ouvrages	104		
7.3.2Mesures d'entretien des ouvrages publics mises en œuvre en situation aménagée	104		
7.3.3Mesures d'entretien des ouvrages privés mises en œuvre en situation aménagée	104		

Table des illustrations

Liste des schémas		
Schéma 1 :	Présentation sommaire du projet de ZAC DE LA SABLONNIERE	7
Schéma 2 :	Procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau	9
Schéma 3 :	Situation du projet par rapport au territoire de la Métropole	21
Schéma 4 :	Situation du projet par rapport au territoire communal	21
Schéma 5 :	Périmètre de la ZAC DE LA SABLONNIERE	22
Schéma 6 :	Vue aérienne du périmètre de la ZAC DE LA SABLONNIERE	23
Schéma 7 :	Périmètre de la ZAC DE LA SABLONNIERE	23
Schéma 8 :	Occupation des sols à l'échelle du secteur d'étude et zonage du PLU de Oissel (Photographie aérienne de 2008, visite de terrain de 2014 et PLU)	24
Schéma 9 :	Représentation des aménagements de la ZAC DE LA SABLONNIERE en situation projetée et localisation des points de rejet dans le réseau d'assainissement pluvial de la Métropole Rouen Normandie (FOLIUS-INGETEC-SIAM-2016)	25
Schéma 10 :	PDADD du secteur Seine Sud (ATTICA – 2009)	27
Schéma 11 :	Coupe de principe de la voirie principale	28
Schéma 12 :	Plan d'aménagement de la ZAC DE LA SABLONNIERE (FOLIUS-INGETEC-SIAM-2016)	29
Schéma 13 :	Principes de l'ambiance architecturale et paysagère projetée au stade de la réalisation de la ZAC DE LA SABLONNIERE (FOLIUS-2016)	30
Schéma 14 :	Synthèse des grands principes d'assainissement développés dans le cadre de la réalisation de la ZAC DE LA SABLONNIERE	31
Schéma 15 :	Cas particuliers du secteur Nord : état actuel et logique développée	31
Schéma 16 :	Schématisme du système d'assainissement pluvial de la ZAC (FOLIUS-INGETEC-SIAM-2016)	33
Schéma 17 :	Périmètre du projet soumis à la rubrique 2.1.5.0. de la Loi sur l'Eau et espaces temporairement en eau en cas de précipitations exceptionnelles visés par la rubrique 3.2.3.0.	35
Schéma 18 :	Secteur d'étude	37
Schéma 19 :	Modélisation 3D de la topographie (Photogrammétrie)	39
Schéma 20 :	Topographie : Lignes de niveau et modélisation 3D (Relevé topographique du 25/03/2015 - FIT CONSEIL GEOMETRES-EXPERTS)	40
Schéma 21 :	Coupe schématique de la vallée de la Seine (AREHN)	41
Schéma 22 :	Géologie au niveau du secteur d'étude (Carte géologique 1/50 000 - BRGM)	41
Schéma 23 :	Données de la Banque du Sous-sol au niveau du secteur d'étude (BRGM)	42
Schéma 24 :	Sites BASIAS et zonage des études disponibles au sein du secteur d'étude	43
Schéma 25 :	Localisation des zones « sols impactés » (ENVIROPOL-CONSEILS)	44
Schéma 26 :	Localisation des zones « sols impactés » (BURGEAP)	45
Schéma 27 :	Coupe de principe des aquifères en présence (Eau Secours, CRDP de Rouen)	46
Schéma 28 :	Niveaux piézométriques et fonctionnement hydrogéologique local	47
Schéma 29 :	Principales zones de mauvaise qualité chimique de la nappe (Atlas hydrogéologique de Seine-Maritime)	48
Schéma 30 :	Résultats des analyses d'eaux souterraines (ENVIROPOL-CONSEILS)	48
Schéma 31 :	Usages des eaux souterraines (ARS / BSS – BRGM)	49
Schéma 32 :	Le bassin Seine-Normandie (AESN)	50
Schéma 33 :	Bassin versant de la Seine	50
Schéma 34 :	Situation hydrographique locale (AESN)	51
Schéma 35 :	Modèle numérique de terrain (Relevé topographique du 25/03/2015 - FIT CONSEIL GEOMETRES-EXPERTS)	51
Schéma 36 :	Qualité de la Seine sur la masse d'eau Seine-Estuaire-Amont sur la période de référence 2006-2007 (AESN)	53
Schéma 37 :	Objectifs de qualité de la masse d'eau Seine-Estuaire-Amont (AESN)	54
Schéma 38 :	Vulnérabilité vis à vis du risque de remontée de nappe (BRGM)	54
Schéma 39 :	Aléas et enjeux liés aux inondations (PPRI - 2005)	55
Schéma 40 :	Forêts soumises au régime forestier, arrêtés préfectoraux de protection du biotope et forêts de protection (DREAL de Haute Normandie)	56
Schéma 41 :	Sites NATURA 2000 et sites gérés par le CENHN (DREAL de Normandie)	57
Schéma 42 :	ZNIEFF (DREAL de Normandie)	58
Schéma 43 :	Zones investiguées par BIOTOPE et secteurs opérationnels	59
Schéma 44 :	Cartographie des habitats naturels au sein du secteur d'étude (BIOTOPE)	60
Schéma 45 :	Espèces végétales invasives au niveau du secteur d'étude (BIOTOPE)	62
Schéma 46 :	Espèces d'insectes patrimoniales au niveau du secteur d'étude (BIOTOPE)	62
Schéma 47 :	Localisation des espèces d'oiseaux patrimoniales nicheuses au niveau du secteur d'étude (BIOTOPE)	63

Schéma 48 :	Zoom sur les éléments de la trame verte et bleue à l'échelle de l'aire d'étude (SRCE de la Haute-Normandie)	64
Schéma 49 :	Extrait du DOO du projet de SCOT de la Métropole Rouen Normandie relatif à l'identification des éléments de la trame verte et bleue au niveau de l'aire et du secteur d'étude	65
Schéma 50 :	Comparaison des habitats identifiés sur le site et de la trame naturelle mise en évidence via le projet de SCOT de la Métropole Rouen Normandie	66
Schéma 51 :	Approche du fonctionnement écologique au niveau du secteur d'étude et mise en évidence des contraintes locales	67
Schéma 52 :	Synoptique de l'alimentation en eau potable du secteur d'étude (Métropole Rouen Normandie)	69
Schéma 53 :	Installations et organisation générale de l'assainissement collectif sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie (SCOT de la Métropole Rouen Normandie)	70
Schéma 54 :	Coupe de principe de la lisière créée en lien avec la frange boisée existante	74
Schéma 55 :	Dispositions d'aménagement retenues pour une meilleure intégration écologique du projet	75
Schéma 56 :	Localisation et caractérisation des sous-bassins versants de la ZAC	79
Schéma 57 :	Référencement des ouvrages de gestion des eaux pluviales de la ZAC	81
Schéma 58 :	Localisation du branchement sur le réseau d'assainissement de la Métropole	82
Schéma 59 :	Représentation schématique de l'ouvrage de surverse du bassin équipé d'une vanne de confinement	83
Schéma 60 :	Localisation des sites NATURA 2000 vis-à-vis de la ZAC de la SABLONNIERE (BIOTOPE)	85
Schéma 61 :	Territoire du bassin hydrographique Seine Normandie	95
Schéma 62 :	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Oissel	100
Schéma 63 :	Zonage du PLU de Oissel	101
Schéma 64 :	Zonage de l'assainissement collectif	102
Schéma 65 :	Plan des servitudes du secteur d'intérêt communautaire Seine-Sud (ATTICA – 2009)	102
Schéma 66 :	Exemples d'équipements de protection et d'intervention contre la pollution des sols et des eaux	103

Liste des graphiques

Graphique 1 :	Moyennes mensuelles des précipitations (1981–2010 Rouen-Boos)	38
Graphique 2 :	Températures moyennes mensuelles en °C entre 1981 et 2010 (Source Météo France)	39
Graphique 3 :	Rose des vents de la station de Rouen Boos	39
Graphique 4 :	Évolution des débits de la Seine au niveau de la station Rouen (Amont)	52
Graphique 5 :	Optimisation du phasage des opérations sensibles pour éviter les incidences sur la faune locale	74

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Rubriques de la Loi sur l'Eau visées par le projet de ZAC	8
Tableau 2 :	Rubriques de la nomenclature Loi sur l'Eau non concernées par le projet	34
Tableau 3 :	Hauteurs moyennes des précipitations mensuelles et annuelles (METEO-FRANCE, Station Rouen-Boos, Années 1981–2010)	38
Tableau 4 :	Valeur intensité-durée-fréquence (Rouen)	38
Tableau 5 :	Nombre de jours de précipitations annuel moyen (METEO-FRANCE, Station Rouen-Boos, Années 1981–2010)	38
Tableau 6 :	Synthèse des logs géologiques des ouvrages localisés sur le secteur d'étude	42
Tableau 7 :	Sites BASIAS présents au sein du secteur d'étude (BRGM)	43
Tableau 8 :	Données hydrologiques de synthèse des stations de Rouen (amont) et de Poses (source : Banque HYDRO)	52
Tableau 9 :	Plus hautes eaux enregistrées au marégraphe de Rouen	53
Tableau 10 :	Hauteur d'eau atteinte par la Seine à Rouen lors des principales crues (Source : Grand Port Maritime de Rouen – 2002)	53
Tableau 11 :	Synthèse des investigations de terrain réalisées par BIOTOPE	59
Tableau 12 :	Avifaune nicheuse patrimoniale contactée sur le secteur d'étude (BIOTOPE)	63
Tableau 13 :	Forages de Oissel (Métropole Rouen Normandie - RPQS 2013)	69
Tableau 14 :	Station d'épuration EMERAUDE à Grand Quevilly	70
Tableau 15 :	Répartition des emprises imperméabilisées de la ZAC DE LA SABLONNIERE	77
Tableau 16 :	Définition et caractérisation des sous-bassins versants du projet	79
Tableau 17 :	Dimensions des ouvrages de collecte de la ZAC DE LA SABLONNIERE	80
Tableau 18 :	Occupation des sols du projet par sous-bassin versant géré dans le bassin de tamponnement de la ZAC en situation aménagée	82
Tableau 19 :	Sites NATURA 2000 concernés par le projet (BIOTOPE)	85

1

Préambule : Présentation générale du projet et du dossier Loi sur l'Eau

1.1 Présentation sommaire du projet de ZAC

Le projet d'aménagement de la ZAC DE LA SABLONNIERE porte sur la réhabilitation d'une friche de 25,2 ha localisée dans une enclave délaissée située entre les quartiers urbains au Nord de la commune de Oissel et la voie ferrée Paris/Rouen/Le Havre.

Cet aménagement, porté par la Métropole Rouen Normandie et dont la maîtrise d'ouvrage a été concédée à la SPL Rouen Normandie Aménagement par délibération communautaire du 15/12/2015, est un projet singulier qui s'inscrit dans le cadre de la réflexion stratégique menée à l'échelle élargie du périmètre d'intérêt communautaire Seine-Sud en vue de permettre la requalification économique des secteurs délaissés progressivement par les activités industrielles sur les communes de Oissel, Saint-Etienne-du-Rouvray, Amfreville-la-Mivoie et Sotteville-lès-Rouen.

Si les activités qui seront développées au sein de la ZAC DE LA SABLONNIERE ne sont pas encore précisément identifiées on peut néanmoins d'ores et à déjà préciser qu'il s'agira d'entreprises artisanales (à faibles nuisances), de PME/PMI et de services divers.

À ce stade de conception, le projet retenu repose sur la création des espaces publics permettant de valoriser la zone et d'accueillir les futures entreprises qui viendront s'y implanter. Il prévoit le développement :

- Du réseau viaire qui se compose :
 - D'une voie principale desservant la ZAC depuis le rond-point des Oiseaux et aboutissant à une boucle de retournement permettant de faciliter la circulation futurs usagers. Cette voie est associée à des aménagements sécurisés dédiés aux déplacements piétons et cycles.
 - D'un réseau de liaisons douces permettant la desserte piétonne et cycle du projet depuis l'avenue du Général de Gaulle. Ces voies et cheminements sécurisés sont raccordés à la voie principale de desserte du projet et aux chemins d'entretien.
- Des aménagements paysagers qui comprennent :
 - Les alignements le long de la voirie principale de desserte et des 6 liaisons douces prévues entre l'avenue du Général de Gaulle et le projet ;
 - Le maintien et le renforcement de la frange boisée actuellement localisée à l'Ouest du projet ;
 - Deux coulées vertes destinées à accueillir des aménagements écologiques diversifiés.
- Des ouvrages de collecte et de gestion des eaux pluviales.

Les espaces privés destinés à accueillir les futures entreprises représentent 15,6 ha (soit 62 % de la ZAC DE LA SABLONNIERE), dont près de 11 ha seront constructibles.

Schéma 1 : Présentation sommaire du projet de ZAC DE LA SABLONNIERE



1.2 Présentation générale du dossier Loi sur l'Eau

1.2.1 Objet du dossier

Les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Environnement (CE) posent le principe de l'unicité de la ressource en eau et de sa gestion équilibrée. Leur objet est d'assurer la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides, la protection et la restauration de la qualité des eaux, le développement dans le respect des équilibres naturels, la protection quantitative, la valorisation et la répartition de la ressource de manière à satisfaire, ou à concilier les exigences liées à la présence humaine et aux activités économiques ou de loisirs. Consacrant ainsi la nécessité d'une approche globale de l'eau et des milieux aquatiques, ces articles définissent les outils fondamentaux de la gestion équilibrée de la ressource.

Les articles R.214-1 à R.214-5 du CE déterminent le champ d'application des procédures d'autorisation et de déclaration, tandis que les articles R.214-6 à R.214-56 du CE précisent les dispositions applicables à ces deux procédures. La nomenclature de l'article R.214-1 du CE est composée de rubriques regroupées par titre qui définissent les opérations soumises à réglementation individuelle, parfois selon le type même d'activité, le plus souvent selon le type d'effet qu'elles engendrent sur la ressource et les milieux aquatiques et les seuils de déclenchement des régimes de déclaration et d'autorisation selon la gravité de ces effets.

En application des articles R.214-1 à R.214-56 du CE, le projet d'aménagement de la ZAC DE LA SABLONNIERE est soumis à une procédure d'AUTORISATION administrative préalable à la réalisation des travaux au titre de la rubrique 2.1.5.0. que l'on retrouve dans le tableau ci-dessous. L'application des rubriques de la Loi sur l'Eau au projet est précisée plus en détails dans le chapitre 5 du présent dossier.

Tableau 1 : Rubriques de la Loi sur l'Eau visées par le projet de ZAC

Rubrique 2.1.5.0.	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).	Le bassin versant du projet correspond à l'emprise de la ZAC, soit 25,2 ha, complétée d'un impluvium extérieur de 0,4 ha.	AUTORISATION
Rubrique 3.2.3.0.	Plans d'eau, permanents ou non : 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (A) ; 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D).	La surface maximale en eau du bassin de tamponnement de la ZAC est de 1,0 ha.	DÉCLARATION

La procédure d'autorisation a notamment pour objectif de soumettre le projet tant à la population, au travers d'une enquête publique, qu'aux différents services de l'Etat compétents amenés à se prononcer. Le but de l'enquête publique est :

- D'une part, d'informer la population sur la nature des aménagements hydrauliques relatifs au projet, ainsi que des incidences de celui-ci sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux ;
- D'autre part, de permettre au plus grand nombre possible de personnes de faire connaître leurs remarques et d'apporter ainsi des éléments d'informations utiles sur tous les problèmes liés à l'eau.

À l'issue de cette procédure et sur la base des différents avis reçus, le préfet délivrera un arrêté statuant sur la demande d'autorisation pour la réalisation des aménagements relatifs à la ZAC DE LA SABLONNIERE.

1.2.2 Contenu du dossier

Outre ce chapitre relatif à la présentation générale du projet et du cadre réglementaire, le présent dossier Loi sur l'Eau comporte les 7 chapitres suivants, conformément à l'article R.214-6 du Code de l'Environnement.

CHAPITRE 2 – RESUME NON TECHNIQUE

L'objectif de ce chapitre est de faciliter la prise de connaissance par le public et les services de l'Etat, des informations contenues dans la notice d'incidences en offrant une synthèse non technique de chacun des chapitres présentés dans la suite du dossier Loi sur l'Eau.

CHAPITRE 3 – NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

Ce chapitre présente les coordonnées du demandeur de l'autorisation : la SPL Rouen Normandie Aménagement.

CHAPITRE 4 – LOCALISATION DE LA ZAC DE LA SABLONNIERE

Ce chapitre est essentiellement composé de schémas, de photos et d'illustrations permettant de situer le projet de ZAC, sur le plan géographique, spatiale et environnemental.

CHAPITRE 5 – NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DU PROJET D'AMENAGEMENT

Ce chapitre présente dans un premier temps les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives envisagées. Il décrit ensuite les caractéristiques des aménagements réalisés au sein de la ZAC, puis plus particulièrement les ouvrages hydrauliques qui seront mis en œuvre et enfin les rubriques de la nomenclature Loi sur l'Eau concernées.

CHAPITRE 6 – DOCUMENT D'INCIDENCES SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Ce chapitre présente dans un premier temps l'état initial au droit du secteur d'étude puis les incidences du projet et enfin les mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les impacts potentiels. Il justifie également de la compatibilité de du projet de ZAC avec les documents de planification et d'orientation.

CHAPITRE 7 – MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION

Ce chapitre présente les moyens de surveillance et d'intervention prévus en phase travaux et en phase aménagée.

CHAPITRE 8 – ELEMENTS GRAPHIQUES ET ANNEXES TECHNIQUES UTILES A LA COMPREHENSION DU DOSSIER

Ce chapitre concerne les éléments graphiques (plans de maîtrise d'œuvre, etc.) et autres annexes techniques utiles à la compréhension du dossier. Il présente également les études préalables réalisées pour l'élaboration du présent dossier.

1.2.3 Procédures d'instruction et d'enquête publique

Le présent dossier de demande d'autorisation est établi conformément aux dispositions des articles L.214-1 et suivants et R.214-6 et suivants du Code de l'Environnement. Ce dossier est soumis à une procédure d'instruction par les services de l'Etat et, dans ce cadre, fait l'objet d'une enquête publique réglementée par les articles L.214-4, R.214-8 et suivants, L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'Environnement.

À l'issue de cette procédure d'instruction, dès lors que les mesures nécessaires ont été prévues pour assurer la préservation des intérêts visés à l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, le Préfet délivre au pétitionnaire l'autorisation sollicitée pour réaliser les installations, ouvrage, travaux ou activités visés dans la demande. Le déroulement de la procédure d'autorisation est synthétisé sur le syroptique page suivante.

Conformément au R.214-6 du CE, l'étude d'impact du dossier de création de ZAC est jointe au présent dossier pour l'enquête publique (annexe 5) ainsi que l'avis tacite réputé sans observation obtenu à l'issue de la phase d'instruction dossier par l'Autorité Environnementale (DREAL de Normandie) le 2 août 2015 (annexe 6).

Schéma 2 : Procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

